



VERSEMENT MOBILITÉ » : LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE VA, UNE FOIS DE PLUS, TAXER LES ENTREPRISES !

COMMUNIQUÉ D'EDWIGE DIAZ
PRÉSIDENTE DU GROUPE RN AU CONSEIL RÉGIONAL
DÉPUTÉE DE LA GIRONDE

Sous l'impulsion de **Carole Delga, présidente de gauche d'Occitanie, le gouvernement LR-Macroniste-PS** a, sans résister, créé **une nouvelle taxe dans le PLF 2025**, qu'il a entérinée par le déclenchement du très impopulaire 49.3.

Cette fiscalité supplémentaire concernera les entreprises régionales de plus de onze salariés et autorisera les régions à prélever un « versement mobilité » **équivalent à 0,15 % de la masse salariale**.

Sans surprise, **le président socialo-communiste de Nouvelle-Aquitaine a déclaré vouloir appliquer ce prélèvement**, tout comme il s'était empressé, il y a seulement quelques mois, de mettre en œuvre **une autre taxe pesant sur les entreprises régionales**, la « Taxe Spéciale d'Équipement » (autrement appelée « Taxe LGV »).

Pire encore, au fil de plusieurs interviews et lors de la séance plénière du lundi 17 mars, **le président a fait preuve d'une déconnexion particulièrement déconcertante** en affirmant qu'il était « optimiste » pour l'avenir économique de la région.

Lors de mon intervention, **je l'ai invité à lire la presse**, à consulter les études statistiques du territoire et à entendre les acteurs économiques (CCI, MEDEF, tribunaux de commerce, fédérations de filières professionnelles...), **dont les alertes devraient attirer son attention : progression du chômage plus importante en Nouvelle-Aquitaine qu'en France, explosion du nombre de licenciements économiques, record de faillites d'entreprises**.

Je l'ai également invité à renoncer à cette taxe, **emblématique d'une pression fiscale insupportable pour nos chefs d'entreprise**, qui viendrait alourdir significativement le coût du travail, freiner dangereusement la compétitivité de nos entreprises et, in fine, paupériser durablement notre territoire.